ANNEXE A (suite)

N° du crédit	Service	Montant	Total
		$	$
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX *PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES*		
	TRAVAUX PUBLICS ET APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES		
	PROGRAMME DES SERVICES		
1	Services – Fonds renouvelable des Services d'architecture, de génie et de l'immobilier – Dépenses de fonctionnement	20 301 000	
5	Services – Fonds renouvelable des Services d'architecture, de génie et de l'immobilier – Activités à l'appui des opérations gouvernementales	2 374 000	
	PROGRAMME DES BIENS IMMOBILIERS		
10	Biens immobiliers – Dépenses de fonctionnement, y compris la fourniture de locaux par une bande de récupération des frais, aux fins du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-chômage, aide à l'Administration nécessitée de la Fonction publique d'Ottawa sous forme de services d'exploitation relativement au Centre communautaire Wellington Clark, contributions et autorisation de dépenser les recettes perçues durant l'année provenant de la fourniture, de l'exploitation et de l'entretien des installations servant de logement	1 013 673 000	
15	Biens immobiliers – Dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages autres qu'immeubles que sur une propriété fédérale et autorisation de réaliser les locations de propriétés fédérales relativement aux installations autonomes par le ministère	234 957 000	
	PROGRAMME DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES		
20	Approvisionnements et services – Dépenses de fonctionnement, y compris : a) les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la Loi sur l'assurance-chômage, de la Loi sur l'indemnisation des blessés graves et du fonds renouvelable des services fonciers; b) l'autorisation de dépenser les recettes de l'année	327 472 000 28 872 000	
25	Approvisionnements et Services – Dépenses en capital		
	PROGRAMME DU PORT DE MONTRÉAL		
30	Paiement à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	6 000 000	1 830 406 000
	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
35	Remboursement à la Société d'aménagement d'hypothèques et de logement des sommes accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées ainsi que les pertes subies et les frais et dépenses engagés en vertu des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation ou à l'égard des ouvrages que la Société assure ou des locaux et des fonctions qu'elle exerce, en conformité avec le pouvoir de haute lot du Parlement du Canada, autre que la Loi nationale sur l'habitation, au titre du pouvoir qui lui est conféré par la Loi sur la Société d'aménagement d'hypothèques et de logement		2 131 021 000